



Envoyé en préfecture le 05/06/2023  
Reçu en préfecture le 05/06/2023  
Publié le  
ID : 048-200069151-20230601-DELIB\_2023\_089-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 01 juin 2023 à 18 heures

Date de Convocation 25 mai 2023

<b>Membres en exercice : 35</b>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 01 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents</b> : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés</b> : Alain CHMIEL À Jean-Luc MICHEL, Gérard PÉDRINI À Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC À Henri COUDERC, Michel CAPONI À Flore THEROND, Michel COMMANDRE À Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT À Sébastien MOREAU, Bernard RIEU À Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés</b> : Alain CHMIEL, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents</b> :</p> <p><b>Présents non votants</b> :</p>
<b>Présents : 22</b>	
<b>Votants : 29</b>	
<b>Pour : 29</b>	
<b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MOREAU

DELIB-2023-089 - DEMANDE DE FINANCEMENT RELATIVE À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ADDUCTION EN EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DELIB\_2022-154 en date du 20 octobre 2022 autorisant le lancement de la consultation des entreprises pour l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire de la communauté de communes ;

**CONSIDÉRANT** le lancement de la consultation des entreprises le 16 février 2023 sur le journal d'annonces légales de la Lozère Nouvelle, sur le site Internet du Moniteur et sur le profil acheteur de la Communauté de communes [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com), sous la forme d'une procédure adaptée avec le chiffrage d'une solution de base et de deux prestations supplémentaires éventuelles, avec une date de remise des offres fixée au 11 avril 2023 – 17 heures ;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule offre a été reçue, remise par les cabinets OTEIS et GAXIEU, cotraitants, pour un montant après négociation de 228.150€HT, offre de base et prestations supplémentaires éventuelles,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission MAPA et du bureau communautaire qui se sont réunis le 23/05/2023 et qui préconisent l'obtention des financements avant la validation du marché de services,

**CONSIDÉRANT** l'inscription de cette opération au contrat de projet signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental de la Lozère et la Communauté de communes le 24 novembre 2022, pour laquelle une subvention est attribuée à un taux de 50% ;

**CONSIDÉRANT** l'inscription au contrat territorial 2022-2026 avec le Conseil Départemental de la Lozère de cette opération, pour une subvention à hauteur de 45.000€, soit 30% d'une dépense subventionnable de 150.000€ ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de solliciter d'autres financements pour cette opération, en particulier auprès de la DETR à laquelle ce type d'opération est éligible, et qu'il convient de la solliciter dès à présent pour permettre le commencement d'exécution de l'opération dès le dépôt du dossier ;

**CONSIDÉRANT** le plan de financement ci-dessous :

	Montant en €
Montant du marché	228.150,00
Frais annexes (publication, matériel de mesures, sondages...)	21.850,00
<b>Coût global de l'opération</b>	<b>250.000,00</b>
Agence de l'Eau Adour Garonne – 50%	125.000,00
Conseil Départemental Lozère – 18%	45.000,00
Etat – DETR 2023 – 12%	30.000,00
Autofinancement Communauté de Communes – 20%	50.000,00

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**DÉCIDE** de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour un montant de 125.000€, soit un taux de financement de 50%, pour une dépense subventionnable de 250.000€ HT ;

**DÉCIDE** de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Lozère, pour un montant de 45.000€, soit un taux de financement de 18%, pour une dépense subventionnable de 250.000€ HT ;

**DÉCIDE** de solliciter une aide financière auprès de l'État, au titre de la DETR 2023, pour un montant de 30.000€, soit un taux de financement de 12%, pour une dépense subventionnable de 250.000€ HT et de classer ce dossier en priorité n°3 ;

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le



ID : 048-200069151-20230601-DELIB\_2023\_089-DE

**MANDATE** Monsieur le Président pour déposer et signer les dossiers de demande de subvention se rapportant à ce projet ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget primitif annexe 2023 de la Régie Eau.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Sébastien MOREAU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).